



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-20

FINANCES

Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

Rapport de M. John EVLARD
Conseiller municipal délégué

Le résultat de clôture de l'exercice 2022, est le suivant pour la commune:

Section	
Investissement	- 596 753.82 €
Fonctionnement	+ 10 676 888.89 €
	<hr/>
	+ 10 080 135.07 €

L'instruction comptable prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif : 10 676 888.89 €;

- soit en investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement ou plus, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement l'année suivante ;

- soit en fonctionnement en report à nouveau afin de limiter l'appel futur à la fiscalité.

Le résultat 2022 n'a pas fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2023. Il convient à présent de décider de son affectation définitive :

Nous vous proposons l'affectation suivante :

1 - Affectation en investissement (compte 1068)	2 285 847.82 €
Le besoin de financement correspond au solde d'investissement ajusté des restes à réaliser soit 1 689 094 € de restes à réaliser + déficit 2022 de 596 753.82 €	
2 - affectation en fonctionnement (compte 002)	8 391 041.07 €
	<hr/>
	10 676 888.89 €



Présents :	28
Pouvoirs :	5
Votants :	33
Abstentions :	5 (D. Freté, N. Carlin, L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai)
Exprimés :	28
Pour :	28